

Les Feuilles d'or sont décernées, par le Département dans le cadre du concours des villes, villages maisons et fermes fleuris. C'est un premier pas vers la « première fleur », labellisation régionale, voire nationale qui va de une à quatre fleurs. Elles récompensent l'originalité, la qualité d'entretien, la qualité et la diversité des plants et des espèces ont été retenus, comme l'embellissement de leur commune, aidée en cela par le talent de leurs jardiniers communaux

La remise des Feuilles d'or a eu lieu, jeudi, à Veuil, village symbolique par la qualité du fleurissement, puisqu'il vient d'obtenir quatre fleurs et le Prix national de la valorisation touristiques du label Villes et villages fleuris. Trente-six communes, représentées par leurs maires, ont été distinguées : Bêlâbre, Prissac, Lingé, Luant, Sacierges-Saint-Martin, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Feusines, Pruniers, Saint-Christophe-en-Boucherie, Verneuil-sur-Igneraie, Montierchaume, Sacierges-Saint-Germain, Le Pêchereau, Bouesse, Saint-Marcel, Crozon-sur-Vauvre, Crevant, Aigurande, Montgivray, Celon, Bazaiges, Langé, Luçay-le-Mâle, Écueillé, Saint-Christophe-en-Bazelle, Poulaines, Coings, Saint-Maur, Meunet-sur-Vatan, Les Bordes, Cléré-du-Bois, Clion-sur-Indre, Niherne, Villedieu et Saint-Genou.

